



ASSOCIATION FRANCAISE  
FORMULE 18 - A.F.F18

- DEMANDE DE MESURAGE EN VUE D'ETABLIR LE CERTIFICAT DE CONFORMITE D'UN CATAMARAN F18  
 CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE

Je soussigné, nom, prénom:

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :

Membre de l'A.F.F18 oui  non \*

\* Je règle ma cotisation 2010 à l'A.F.F18 (20€ du 1 janvier au 1 avril, 25€ à partir du 2 avril au 31 décembre de l'année en cours)  
Reconnait avoir pris connaissance et accepter les conditions financières liées au mesurage de mes équipements.

Le :

A :

Signature :

1. COUT DE LA CERTIFICATION :		2. FRAIS DE MESURAGE :	
A VERSER A L'AFF18 :		A VERSER AU MESUREUR :	
Comprend : le marquage des Equipements, la validation, l'enregistrement et l'envoi du Certificat de Conformité.		Ces montants ont été fixés par l'AG de l'AFF18, ils sont maximum et doivent donner lieu à un accord préalable avec le mesureur.	
1 Bateau complet :	60 €	1 Bateau complet :	60 €
1 Grand Voile :	22 €	1 Grand Voile :	22 €
1 Foc :	15 €	1 Foc :	15 €
1 Spinnaker :	15 €	1 Spinnaker :	15 €
1 plateforme :	15 €	1 plateforme :	15 €
Autre (Mât, safrans, dérives...) :	10 €	Autre (Mât, safrans, dérives...) :	10 €
Changement de propriétaire :	10 €	Changement de propriétaire :	10 €
Total (à l'ordre A.F.F18) :		Total (à l'ordre du mesureur) :	

*Le tarif pour des matériels neufs mesurés en une seule fois ne peut excéder celui d'un bateau complet*

**ETABLI EN DEUX EXEMPLAIRES, L'UN EST REMIS AU PROPRIETAIRE A TITRE DE RECU**

**Cadre réservé au mesureur :**

Marque du bateau :

N° de Voile :

N° de Certificat :

Mesurage fait le :

Par :

**A retourner : A.F.F18. C/O Franck TIFFON-TERRADE, 14 bd. Michelet  
BP 90329 SAINT GEORGES DE DIDONNE – 17203 ROYAN CEDEX**